

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 44 (1973)
Heft: 9

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

P34

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 9 Septembre 1973

SOMMAIRE

Hommage au professeur Paul Stocker — Les travaux du Comité central de l'ADIJ — Stabilisation du marché de la construction — La deuxième correction des eaux du Jura est achevée — A travers le rapport de gestion 1972 de la Direction de l'économie publique

Hommage au professeur Paul Stocker

Le 28 août dernier, le professeur Paul Stocker est mort tragiquement dans un accident de la route.

Agé de 47 ans, le défunt était professeur ordinaire d'économie politique à l'Université de Berne depuis 1962 et délégué au développement de l'économie du canton de Berne depuis 1972. Dans le canton et dans le Jura son nom s'imposa lorsque parut, en 1968, le « rapport Stocker et Risch » sur la situation du revenu et la structure économique du canton de Berne, rapport destiné au Grand Conseil et sur la base duquel fut élaborée la nouvelle loi pour l'encouragement de l'économie et furent créés les organes d'exécution.

Sur le plan fédéral, l'action du professeur Stocker fut également remarquée et remarquable. Le défunt présida notamment la commission spéciale chargée de l'examen des subventions fédérales et la commission pour l'exécution de la loi sur l'agriculture.

Ayant étudié le droit et les sciences économiques à Lausanne, Paris, Londres et Berne, et publié de nombreuses études sur l'économie, il fut un économiste qui s'imposa par ses grandes connaissances, son dynamisme, son ouverture d'esprit et un sens exceptionnel des réalités. Aux extraordinaires qualités de cet homme de science s'ajoutait un optimisme permanent, souriant et communicatif.

Ceux qui eurent le privilège de travailler avec lui en commission d'étude — où il s'exprimait aussi aisément et aussi volontiers en français qu'en allemand — avaient acquis la conviction qu'ils se trouvaient en présence d'un « grand patron ». Et l'esprit d'amitié qu'il savait si bien créer favorisait les échanges de vues les plus francs et les plus constructifs. Il fut celui qui admit immédiatement, c'est-à-dire dès que la proposition fut faite en commission d'experts, que dans le cadre des organes du développement de l'économie le délégué ou son adjoint devait être de langue française et le Jura considéré comme une entité économique particulière.

La disparition du professeur Paul Stocker est une perte irréparable pour le Jura, le canton et la Confédération.

G. M.